La Pêche à l'Étang



Ouverture : le samedi 1er mars 2025 Fermeture : le dimanche 26 octobre 2025

La Pêche est ouverte le lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 7h30 à 19h30.

Pêche interdite le vendredi.

Les cartes de pêche sont vendues au :

Coccimarket à la Ferrière-aux-Etangs

- le lundi 8h30 12h30 14h30 19h30
- du mardi au vendredi 8h00 13h00 14h30 - 19h30
- le samedi 8h00 13h00 14h30 19h00
- le dimanche 8h30 12h30

Tout pêcheur en action de pêche doit être en possession d'une carte y compris pour la pêche à l'écrevisse, strictement personnelle, qu'il doit présenter à toute réquisition des gardes ou autre, muni d'une carte de contrôle. **Elle peut être exigée dès 7 h 30**.

Toute personne ne respectant pas l'ensemble du règlement devra s'acquitter d'une amende de **40 €**



Quel que soit le tarif, les prises sont limitées à 8 truites par jour.

Concours de pêche :

Une participation de 20 € sera demandée aux organisateurs par journée de pêche.





Pour information : (tarifs 2025)

- **9 €** pour 2 gaules
- **4 €** pour les scolaires pour 1 gaule
- 2 € pour les de 12 ans pour 1 gaule

♦ Carte à l'année :

- 85 euros pour les adultes
- 40 euros pour les scolaires

♦ Carte carpiste :

- **85 € à l'année** pour 4 gaules et remise à l'eau du poisson
- 10 € à la journée pour 4 gaules et remise à l'eau du poisson

♦ En nocturne :

• 10 € pour 4 gaules et remise à l'eau du poisson, date à définir en cours d'année

Carte vacances:

• 25 euros pour 15 jours consécutifs

La pêche est autorisée au moyen de deux lignes montées sur canne hormis le samedi d'un lâché de truite (1 gaule) sauf carpiste et sous la surveillance continue du pêcheur. La ligne de fond, la pêche à la cuiller au leurre et la pâte à truite sont formellement interdites. Le lancer peut être utilisé comme une canne ordinaire.

Amorçage interdit pour la pêche au coup le samedi d'un lâcher de truite.

Affichage du règlement aux abords de l'étang.